

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Fonds Vert - Demande d'une subvention dans le cadre de la réhabilitation de la Friche des Fileuses d'Arvor

N° DEC.2025.05.135.DGS

## LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu la circulaire du 28 février 2025 relative aux règles d'emploi en 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) ;

Considérant le besoin pressenti de réhabiliter la friche des fileuses d'Arvor, opération estimée aujourd'hui à 2,7 M€ HT ;

Considérant la possibilité de solliciter l'État au titre de son dispositif « Fonds Vert 2025 » pour le recyclage foncier des friches ;

Sur proposition du directeur général des services ;

### DECIDE :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'approuver le projet de réhabilitation de la Friche des Fileuses d'Arvor et de solliciter l'État au titre du Fonds Vert à hauteur de 50% du déficit d'opération soit 1 034 872 €.

#### **Article 2 :**

De signer tout acte afférent à cette demande de subvention.

**Article dernier : Exécution**

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 07 mai 2025

La présidente,  
Isabelle ASSIH

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 13/05/2025  
(AR du 13/05/2025 ID: 029-200068120-20250507-DC1831H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 13/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*